

L'avenir de la cathédrale de Rimouski

Rapport de la consultation menée au printemps 2017 sur l'acceptabilité sociale des usages et des projets
liés à l'avenir de la cathédrale de Rimouski

Kurt Vignola

19 juin 2017

Table des matières

Avant-propos.....	1
Notice biographique.....	2
1. Historique de la situation	3
2. Paramètres de la consultation.....	4
2.1 Budget	4
2.2 Échéancier.....	5
2.3 Sondage probabiliste.....	5
2.4 Appel de mémoires	6
3. Présentation des résultats de la collecte	8
3.1 Notes sur le rapport d'analyse de la firme Léger.....	8
3.2 Les scénarios possibles à la suite du sondage.....	10
3.3 Le rejet de la démolition	11
3.4 Le degré d'attachement des Rimouskois	11
3.5 Acceptabilité et non acceptabilité des projets.....	11
3.6 Financement local	12
3.7 L'importance du culte pour les rimouskois.....	12
3.8 Les églises de Rimouski.....	13
4. Analyse de la situation et pistes de solution	14
4.1 Le caractère patrimonial et la fonction religieuse de l'édifice.....	14
4.2 Les réalités financières.....	15
4.3 Le leadership local	17
4.4 L'orgue.....	18
4.5 Le centre-ville de Rimouski.....	18
5. Recommandations.....	20

Avant-propos

En avril dernier, Mgr Denis Grondin, en accord avec la Fabrique Saint-Germain de Rimouski, a accordé à Kurt Vignola le mandat de consulter la population au sujet de l'avenir de la cathédrale Saint-Germain de Rimouski. La consultation, dont il est fait rapport dans les pages suivantes, portait sur l'acceptabilité sociale des usages et des projets (incluant les moyens de réalisation et les sources de financement) liés à l'avenir de la cathédrale de Rimouski, ainsi que sur l'étude des perceptions de la population face au contexte actuel, qui prévaut depuis la fermeture de l'édifice au public en novembre 2014.

Il a été entendu que le mandataire présenterait ses conclusions à l'archevêque de Rimouski sous la forme d'un rapport écrit à la suite de cette consultation menée de manière indépendante et objective. Le présent rapport inclut donc une analyse des résultats de la consultation et, plus particulièrement, une description des critères d'acceptabilité sociale retenus par la population. Le mandataire y émet également des recommandations tirées de son analyse de l'information recueillie.

Notice biographique

Diplômé du baccalauréat en histoire et du DESS en développement régional et territorial de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), Kurt Vignola est enseignant en histoire au Cégep de Rimouski depuis 2005. Il a préalablement œuvré dans le domaine du développement local pendant neuf ans. En milieu collégial, il a participé à l'élaboration des deux derniers plans stratégiques du collège de Rimouski en plus de contribuer pendant trois ans à titre d'expert-conseil en planification stratégique pour la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). En tant qu'historien, il compte à son actif plusieurs publications, conférences et chroniques radiophoniques en histoire locale et en patrimoine. Il a codirigé l'ouvrage *La cathédrale de Rimouski. Parcours, mémoires, récits*, publié en mai 2017 aux Éditions de l'Estuaire. Il est chercheur associé au Laboratoire d'archéologie et de patrimoine (LAP) de l'UQAR et codirecteur des Éditions de l'Estuaire.

1. Historique de la situation

La cathédrale de Rimouski est fermée au public depuis le mois de novembre 2014, voilà maintenant plus de deux ans et demi. La dégradation de l'état du bâtiment et les coûts estimés de son entretien atteignaient alors un tel niveau que le conseil de la Fabrique Saint-Germain avait été amené à prendre cette décision. Au 19^e siècle, la construction de la cathédrale a connu beaucoup de difficultés et son entretien a toujours représenté un défi pour la paroisse et pour le diocèse. Son histoire est ponctuée de travaux, de controverses et de campagnes de financement¹. Étant donné les moyens traditionnels de financement des bâtiments religieux et la baisse généralisée de la pratique religieuse², il n'est pas étonnant de maintenant voir se produire ce genre de situation. D'ailleurs, de nombreuses églises québécoises en arrivent à cette étape depuis quelques années. La particularité du cas rimouskois est qu'il s'agit d'une cathédrale. « La cathédrale n'est pas une église comme les autres, elle est l'une des plus importantes »³. Cette importance se situe sur un plan symbolique : elle est liée à la pratique de la foi, à la position de la cathédrale dans la hiérarchie catholique, au rapport entre la cathédrale et l'évêque et au pouvoir que ce dernier exerce⁴. Pour la cathédrale de Rimouski, le caractère symbolique du bâtiment possède également des dimensions historiques, patrimoniales et identitaires. Sur le plan historique, la cathédrale de Rimouski a joué un rôle indiscutable comme élément déclencheur du développement institutionnel de la ville. Rimouski exerce maintenant le rôle d'une métropole suprarégionale grâce à l'influence de ses nombreuses institutions⁵.

Si l'on s'arrête à la dimension patrimoniale, la cathédrale de Rimouski est l'héritage principal légué par les acteurs du passé⁶ y sont notamment associés Cyprien Tanguay, Joseph Garon, Majorique Côté, Pierre-Flavien Turgeon, Charles-François Baillargeon, Épiphane Lapointe, Jean Langevin et tous les évêques qui lui ont succédé, Edmond Langevin, Victor Bourgeault, David Ouellet, Firmin Lepage... et cette liste pourrait s'allonger encore. Bien que les avis soient partagés sur la valeur à attribuer à cet élément du patrimoine bâti de Rimouski, notamment pour des raisons esthétiques ou de conformité à des critères généraux préétablis par certaines organisations, le caractère patrimonial du bâtiment est incontestable⁷. La cathédrale est également un élément identitaire de première importance à Rimouski : située au cœur d'un village, puis de la ville, elle a rythmé la vie paroissiale pendant plus de 150 ans. Des histoires familiales sont intimement liées à ce bâtiment (baptêmes, mariages, funérailles, inhumations⁸), tout comme de grands événements locaux (sacres d'évêques et rassemblements populaires). La localisation géographique de l'édifice, sa présence dans le paysage et son utilité

quotidienne ont affecté, conditionné et construit le sentiment identitaire de bien des Rimouskois. Compte tenu du statut de l'édifice et de son caractère symbolique, il n'y a pas à s'étonner de l'ampleur médiatique qu'a pris sa fermeture. Dès janvier 2015, la sauvegarde du bâtiment était bel et bien envisagée, bien que les moyens à prendre pour atteindre ce but n'étaient pas clairs. En 2016, un groupe nommé *Cathédrale 1862* a proposé un projet de relocalisation de la coopérative Paradis de Rimouski. Ce groupe a retiré son projet à la suite d'une proposition du groupe *Cathédrale 2016* visant à conserver le culte dans l'édifice⁹. Une simple revue de presse à partir de ce moment fait clairement ressortir à quel point le climat est ensuite devenu tendu, sinon toxique. Le dossier stagne. Par leurs actions, les personnes et groupes actuellement impliqués dans le dossier permettent au temps et aux éléments de continuer d'user le bâtiment lentement, mais sûrement. Force est de constater qu'aujourd'hui, en juin 2017, aucune solution n'a pu s'imposer.

Voyant l'impasse perdurer, au printemps 2017, Mgr Denis Grondin, en accord avec la Fabrique Saint-Germain de Rimouski, a accordé à M. Kurt Vignola le mandat de consulter la population au sujet de l'avenir de la cathédrale Saint-Germain de Rimouski.

2. Paramètres de la consultation

Afin de mener cette consultation, des paramètres précis ont été établis en matière de budget et d'échéancier. Les méthodes de cueillette de données ont été spécifiées dès de départ en fonction des contraintes de temps, d'argent et de ressources humaines disponibles.

2.1 Budget

Budget de dix mille dollars (10 000 \$) a été consenti par l'archevêque afin de réaliser la consultation et de diffuser les résultats. Une entente tripartite a été signée entre M. Kurt Vignola (le mandataire), Mgr Grondin et la Société rimouskoise du patrimoine (SRP). En vertu de cette entente, c'est le mandataire qui prend seul toutes les décisions relativement aux dépenses à engager pour la consultation. La SRP a comme tâche de payer les factures et de tenir le mandataire informé des opérations. Le 2 juin 2017, un montant de 2 000 \$ en provenance du gouvernement du Québec a été ajouté, portant le budget de la consultation à 12 000 \$. La SRP retient 600 \$ à titre de dédommagement pour ses frais de gestion du budget. Pour sa part, le mandataire agit de manière entièrement bénévole et ne reçoit aucune compensation pour les dépenses personnelles encourues dans le cadre de ce projet. À la fin du projet, un bilan des revenus et dépenses sera fourni à Mgr Grondin et au mandataire par la SRP. Toutes les

sommes non utilisées seront retournées aux organismes contributeurs, en fonction des règles applicables.

2.2 Échéancier

Le mandataire a établi l'échéancier de consultation de manière à ce que tout soit terminé à la mi-juin 2017.

Tableau 1 : Échéancier de la consultation

25 avril	Annonce de la consultation
26 avril	Début du sondage
2 mai	Fin du sondage
3 juin	Audiences publiques
12 juin	Dépôt du rapport final

2.3 Sondage probabiliste

La première phase de collecte de données consistait en un sondage dont l'élaboration, la gestion et l'analyse ont été confiées à la firme Léger 360 Recherche Stratégie Conseil. Depuis maintenant 30 ans, Léger sonde les populations sur tous les sujets et est devenue la plus importante firme de sondages et de recherche marketing à propriété canadienne. Sa notoriété et sa crédibilité font d'elle la firme de recherche la plus reconnue au Québec et la deuxième au Canada. Cette notoriété favorise un taux de réponse élevé et facilite la pénétration à l'intérieur des foyers québécois et canadiens.

De façon globale, le sondage avait ces objectifs :

- Connaître le degré d'intérêt et d'attachement des Rimouskois à l'égard de l'avenir de la cathédrale Saint-Germain;
- Mesurer le degré d'accord à l'égard de différents scénarios potentiels quant à l'utilisation et au financement futur pour la cathédrale;
- Dresser le profil des Rimouskois en fonction de leur point de vue quant à l'avenir de la cathédrale Saint-Germain.

Le sondage a rejoint 400 répondants de Rimouski âgés de 18 ans et plus pouvant s'exprimer en français répertoriés dans le bottin téléphonique. Le questionnaire a été élaboré en collaboration par la firme Léger et Kurt Vignola. Tous les traitements statistiques ont été réalisés par Léger. Les résultats ont été pondérés à partir des données les plus récentes de Statistique Canada afin de s'assurer de la représentativité de la population rimouskoise.

2.4 Appel de mémoires

La deuxième phase de collecte consistait en un appel de mémoires ouvert à l'ensemble de la population et aux organisations intéressées par la consultation. Les citoyens et organismes ont pu participer en déposant un mémoire en format électronique ou en personne lors d'une séance d'audience publique qui a eu lieu le samedi 3 juin 2017 à la Coudée du Cégep de Rimouski. Quatorze des quinze mémoires reçus sont devenus publics à la suite de leur dépôt et de la validation de l'identité des auteurs. L'appel de mémoires constituait une occasion unique pour proposer des solutions ou pour approfondir différents points de vue sur l'acceptabilité sociale des projets potentiels liés à l'avenir de la cathédrale de Rimouski.

Tableau 2 : Liste des mémoires reçus

Mémoires déposés	Statut
CC-M001- Ville de Rimouski	Déposé, présenté, diffusé
CC-M002 - Fabrique Saint-Germain	Déposé, présenté, diffusé
CC-M003 - Amis de l'orgue	Déposé, présenté, diffusé
CC-M004 - Société rimouskoise du patrimoine	Déposé, présenté, diffusé
CC-M005 - Regroupement diocésain pour la sauvegarde de la cathédrale de Rimouski	Déposé, présenté, diffusé
CC-M006 - Cécile Poirier	Déposé, présenté, diffusé
CC-M007 - Gérald Roy	Déposé, présenté, diffusé
CC-M008 - Michel Francoeur et Martine Dubé	Déposé, présenté, diffusé
CC-M009 - Jean-François Lepage - Pascal Gagnon et Rémi Lavoie	Déposé, présenté, diffusé
CC-M010 - René Roy	Déposé, présenté, diffusé
CC-M011 - Arlette Lauzier	Déposé, présenté, diffusé
CC-M012 - Mathieu Martin	Déposé, présenté, diffusé
CC-M013 - Paul-Émile Vignola	Déposé, diffusé
CC-M014 - Denis Bélanger	Déposé, diffusé
CC-M015 - Mario Lavoie	Déposé

3. Présentation des résultats de la collecte

3.1 Notes sur le rapport d'analyse de la firme Léger

Le rapport d'analyse du sondage a été entièrement rédigé par la firme Léger. Mme Frédérique Jean, analyste sénior, était responsable du dossier. Lors du contact initial, le mandataire a fourni environ 50 éléments d'analyse pouvant être inclus dans le projet de sondage. Les éléments d'analyse fournis touchaient les concepts « avenir de la cathédrale » et « population » selon six dimensions.

Encadré 1 : Dimensions et indicateurs du sondage de la firme Léger

Dimension 1 : Dimension patrimoniale de l'édifice

Indicateurs : Attachement personnel à l'édifice, valeur patrimoniale de l'édifice, valeur symbolique de l'édifice, types d'interventions souhaitées au plan patrimonial, critères d'acceptabilité des interventions sur l'édifice. Il est possible de traiter des biens meubles inclus dans l'édifice, comme les œuvres d'art et l'orgue, par exemple.

Dimension 2 : Usages de l'édifice

Indicateurs : Types d'usages souhaités pour l'édifice (usage religieux, usage laïc, usage mixte religieux et laïc, abandon/démolition), champs d'activités privilégiés (religieux, communautaire, commercial, gouvernemental, etc.), fonctions ou activités souhaitées à l'intérieur du bâtiment (activités de culte, spectacles, restauration, etc.).

Dimension 3 : Financement de projet

Indicateurs : Provenance du financement souhaité (campagne de financement, fonds et biens de la Fabrique, fonds du diocèse, fonds municipaux, etc.), répartition du financement entre différents types de partenaires, coûts de projets acceptables, solutions pour la viabilité financière des projets.

Dimension 4 : Pratique religieuse

Indicateurs : État actuel de la pratique religieuse dans la paroisse et dans le diocèse, état des besoins dans la paroisse et dans le diocèse, correspondance entre l'offre de service actuelle et les besoins, correspondance entre le parc immobilier religieux et les besoins, rôle de l'édifice pour la pratique religieuse.

Dimension 5 : Perceptions quant à la situation actuelle

Indicateurs : Quantité et qualité de l'information disponible, implication et intérêt des organismes et individus impliqués dans le dossier, responsabilités que devraient assumer des organismes et individus dans le dossier, rôle à assumer par les acteurs (administration paroissiale, administration diocésaine, administration municipale, société civile, organisations communautaires, etc.)

Dimension 6 : Proposition de projets

Indicateurs : Il est possible de proposer un ou plusieurs projets que l'auteur juge socialement acceptables pour l'édifice.

Compte tenu des coûts de l'enquête, 14 questions ont été conçues par la firme Léger, en plus des questions d'admissibilité et des questions socioéconomiques.

Le choix de la population à étudier s'est avéré difficile et a nécessité des compromis afin de respecter le budget disponible. Trois aspects devaient être pris en compte pour déterminer quelle population sonder. Le premier est que la cathédrale est un élément du patrimoine religieux diocésain qui relève directement de la Fabrique Saint-Germain. Or, toute cathédrale est le chef-lieu d'un diocèse. Le diocèse dont la cathédrale de Rimouski est le chef-lieu s'étend sur une grande partie du Bas-Saint-Laurent et englobe plusieurs municipalités. Par surcroît, bien que sa valeur patrimoniale puisse faire l'objet de discussions ou d'évaluations, la cathédrale de Rimouski est également un édifice patrimonial. Le patrimoine consiste en « ce qui est considéré comme un bien propre, comme une propriété, une richesse transmise par les ancêtres », selon le *Petit Robert* 2015. Les édifices patrimoniaux peuvent faire l'objet d'une mention, d'une citation ou d'actions visant à les rénover, à les restaurer ou à les protéger; ces actions relèvent souvent de la communauté de proximité de l'édifice, ainsi que d'institutions civiles associées. En somme, dans ce cas précis, on peut considérer que les habitants de la ville de Rimouski et leurs représentants politiques, économiques et civils constituent la population cible.

Deuxième aspect à prendre en considération : par extension, des Rimouskois « exilés » pourraient également être considérés comme faisant partie de cette population, à partir du moment où la cathédrale de Rimouski est un élément constitutif de leur identité. Cependant, compte tenu de l'étendue territoriale du diocèse, la consultation ne pouvait rejoindre de façon probabiliste un échantillon de la population idéale. De plus, le groupe de Rimouskois « exilés » ne pouvait d'aucune manière être rejoint par des méthodes probabilistes. On doit également rappeler que l'usage religieux n'est qu'une des possibilités pour l'avenir de l'édifice et que, advenant la réalisation d'un projet de nature laïque, la fraction de population du diocèse vivant hors des limites de la communauté de proximité de l'édifice ne serait pas concernée directement, car elle n'aurait pas à assumer une responsabilité financière ou administrative par rapport à l'édifice.

Par ailleurs, troisièmement, bien que les sondages en ligne puissent sonder de vastes populations réparties sur des aires géographiques complexes, ils ne permettent pas de construire d'échantillons probabilistes et sont sujets à fraude (aucune méthode ne peut prévenir l'usurpation d'identité ou la participation multiple). Il a donc été convenu, pour assurer l'intégrité de l'échantillon étudié, en tenant compte des possibilités d'usages futurs (et des responsabilités financières et administratives en

découlant potentiellement) et en tenant compte des capacités matérielles, d'étudier principalement une population composée des personnes inscrites au bottin téléphonique dans le secteur de Rimouski.

Le rapport d'analyse du sondage a été livré sous forme de fichier .PDF comprenant des tableaux de données, des graphiques et des textes explicatifs. Bien que la firme Léger dispose des données exactes, les tableaux présentés comportent des données arrondies. Cela fait en sorte que le total des colonnes peut légèrement différer de 100 %. C'est l'équipe de la firme de sondage qui a déterminé les faits saillants et les éléments significativement plus ou moins élevés inclus dans les tableaux et graphiques.

Le rapport a été présenté au mandataire le 9 mai dernier. Une discussion s'ensuivit et, le 10 mai, la version finale a été expédiée au mandataire. Les données du sondage sont demeurées confidentielles et n'étaient connues que de la firme Léger et du mandataire jusqu'au moment du dépôt du présent rapport. En cours d'analyse, l'équipe de Léger a remarqué que l'une des questions (Q11) aurait pu être formulée plus adéquatement, ce qui explique que son analyse ait été présentée dans un document ne faisant pas partie du rapport d'analyse du sondage. Le rapport d'analyse de la firme Léger est placé en annexe de ce rapport, tout comme le questionnaire.

3.2 Les scénarios possibles à la suite du sondage

Le sondage questionnait les répondants à partir des cinq options d'usage logiquement possible pour l'édifice (Q6), soit :

Tableau 3 : Résultats de la question Q6

Option	Description	%
Option 1 (R+)	Être convertie en un lieu multi-usages, principalement à vocation religieuse	33%
Option 2 (R-)	Être convertie en un lieu multi-usages, principalement à vocation autre que religieuse	25%
Option 3 (L)	Être convertie à un nouvel usage sans égard au culte religieux	19%
Option 4 (R)	Demeurer uniquement un lieu de culte	17%
Option 5 (D)	Être démolie	6%

Aucune option ne se démarque seule de manière significative dans le sondage, soit avec plus de 10% d'écart (le double de la marge d'erreur). Cependant, deux groupements de scénarios apparentés se distinguent fortement.

Scénario 1 : La conversion de l'édifice (77%). Ce scénario regroupe les options liées à la conversion de l'édifice, soit R+, R- et L

Scénario 2 : Le maintien du culte uniquement ou comme usage principal de l'édifice (50%). Ce scénario regroupe les options liées à la présence forte du culte, soit R et R+.

3.3 Le rejet de la démolition

Si l'une des options se démarque, c'est celle de la démolition. D'après le sondage (Q6), seulement 6 % des Rimouskois privilégient cette option. Bien que deux mémoires aient proposé la démolition lors des audiences publiques, il s'agissait dans les deux cas d'une démolition partielle visant à constituer un vestige urbain à partir de la cathédrale. Toutefois, en ce qui concerne l'idée de concevoir un vestige urbain, le sondage démontre (Q7) que cette option est « totalement inacceptable » pour 44 % des Rimouskois.

3.4 Le degré d'attachement des Rimouskois

Le sondage démontre (Q5) que les Rimouskois sont attachés à la cathédrale dans une proportion de 62 %. Seulement 13 % affirment ne ressentir aucun attachement. En tenant compte de la question Q6, on constate que même chez les personnes sans attachement, il y a un désir de garder la cathédrale dans le paysage rimouskois. Les personnes les plus attachées à la cathédrale sont celles qui fréquentent la messe et les offices religieux ou qui ont contribué financièrement. Les femmes (66 %) sont plus attachées à la cathédrale que les hommes (43 %).

3.5 Acceptabilité et non acceptabilité des projets

Les partisans d'une conversion de l'édifice (Q6) représentent 77 % des répondants. Pour eux, les usages les plus acceptables (Q7) sont liés à une vocation communautaire (94 %) ou culturelle (92 %). Les autres usages suggérés ne sont que minoritairement jugés acceptables : édifice à bureau gouvernemental (38 %), édifice commercial (34 %), édifice à logement (32 %) et vestige urbain (30 %).

Parmi les répondants ayant considéré comme acceptables les usages communautaires, culturels ou commerciaux, une bibliothèque est jugée acceptable (Q7B) par 83 % des répondants, alors que des spectacles sont acceptables pour 80 % des répondants. En revanche, seulement 45 % des répondants accepteraient une vocation liée à la restauration et, pour 34 %, cet usage est « totalement inacceptable ».

3.6 Financement local

Il faut préciser que, quelles que soient les options envisagées, 50 % des répondants ne sont pas du tout disposés à contribuer au financement (Q9). Dans le cas d'un usage uniquement religieux, 60 % ne seraient pas du tout disposés à contribuer financièrement, alors que pour un projet non religieux, la proportion de répondants qui ne seraient pas du tout disposés à contribuer augmente à 68 %.

En ce qui concerne la provenance principale des fonds locaux visant à financer un projet pour l'avenir de la cathédrale (Q10), 35 % des répondants identifient l'argent du diocèse (hiérarchie religieuse). Pour 21 % des répondants, les fonds publics municipaux devraient être la source principale du financement. Pour 13 %, une collecte de fonds devrait financer le projet. Le financement privé et le financement par la Fabrique Saint-Germain recueillent chacun 11 % d'avis. La question du financement sous-entend la perception d'une responsabilité par les répondants.

3.7 L'importance du culte pour les rimouskois

Pour ce qui est de la pratique religieuse, le sondage révèle que 69% des répondants assistent à au moins une messe ou office religieux par année (Q13) . Les pratiquants fervents, soit ceux qui assistent à des messes ou des offices religieux plus de 12 fois par année représentent 12% des répondants. Les pratiquants sont représentés plus fortement dans le groupe des 65 ans et plus (91%) et chez les gens dont la scolarité est de niveau primaire et secondaire (90%). En terme de contribution financière (Q14), 46% déclarent avoir contribué à la dîme ou payé pour des services liés à la religion (baptêmes, mariages, funérailles). Ces personnes qui contribuent sont majoritaires au sein de deux groupes, les 65 ans et plus (62%) et les personnes ayant un revenu familial brut de moins de 40 000\$ (59%).

3.8 Les églises de Rimouski

Seulement 34% estiment qu'il y a trop d'églises à Rimouski actuellement (Q1). Pour ces derniers, l'Église Sainte-Anne de pointe-au-Père (60%), la cathédrale Saint-Germain de Rimouski (57%) et l'église Saint-Pie X (52%) devraient être conservées (Q2). Les autres églises recueillent moins de 50% d'appui. Pour les autres répondants, il y a présentement suffisamment d'église (52%) ou pas assez (7%).

La question Q11 demandait aux répondants de se positionner par rapport à une éventuelle vente de l'église de Saint-Pie X à la Ville de Rimouski dans le but de financer un projet lié à la cathédrale. Ce sont 64 % des répondants qui se sont dit en faveur. Ces répondants sont principalement de la tranche d'âge des 18-34 ans (79 % appartiennent à ce groupe), des personnes se considérant comme bien informées (70 % sont de ce groupe) et des personnes ayant un attachement élevé à la cathédrale (69 % sont de ce groupe). L'église de St-Pie X est une église qui présente une importante valeur patrimoniale. Une interprétation possible du sondage est que les répondants pourraient sacrifier un patrimoine moderne (St-Pie X) pour sauvegarder un patrimoine plus ancien (la cathédrale). Du même souffle cependant, 52% des répondants (Q2) souhaitent conserver Saint-Pie X, ce qui la place devant Saint-Robert et Sacré-Cœur. Cette question mérite une sérieuse réflexion dont ce sondage n'a pu que soulever la nécessité.

4. Analyse de la situation et pistes de solution

En plus des résultats du sondage effectué dans le cadre de cette consultation, les mémoires déposés le 3 juin¹⁰, les articles journalistiques parus depuis trois ans¹¹, les rapports rédigés sur la cathédrale¹², les articles scientifiques¹³ et l'ouvrage collectif paru en mai 2017¹⁴ constituent des éléments importants. À l'examen de ce corpus, un certain nombre de problématiques se dégagent. L'analyse sera donc organisée autour de ces problématiques car ce sont elles qui empêchent actuellement le dossier de progresser. Parmi elles, notons la confusion entre le caractère patrimonial et la fonction religieuse de l'édifice, le financement, le leadership local, l'orgue et le centre-ville de Rimouski.

4.1 Le caractère patrimonial et la fonction religieuse de l'édifice

La principale confusion dans la situation actuelle réside dans la difficulté à distinguer le caractère patrimonial de l'édifice de la fonction religieuse qu'il a revêtue tout au long de son histoire. D'entrée de jeu, admettons que le caractère patrimonial est hérité de la fonction religieuse initiale de l'édifice. Il s'agit d'une église devenue cathédrale. Ses éléments architecturaux notables, tout comme les œuvres d'art qu'elle abrite, sont du domaine religieux. Cependant, si le caractère patrimonial est acquis et permanent, la fonction (religieuse dans le cas présent) d'un édifice est une assignation modifiable. Assigner une autre fonction à l'édifice est possible, mais son caractère patrimonial demeure immuable; même en ruines, il s'agirait des ruines d'un édifice patrimonial.

Il est important de bien faire cette distinction car il en découle quatre principes applicables à la situation de la cathédrale :

- Le propriétaire d'un bien patrimonial est chargé d'une part importante de responsabilité dans l'entretien, la préservation et la mise en valeur de ce bien.
- Puisque c'est la communauté qui valide le caractère patrimonial par des démarches de classement ou de citation diverses, ce caractère patrimonial entraîne une responsabilité appartenant à la communauté (et donc à ses représentants), peu importe la fonction assignée à l'édifice
- Si un édifice à caractère patrimonial ouvert au public a bénéficié d'un soutien financier important de la population pour son entretien, au fil du temps, son propriétaire a minimalement une dette morale envers la population, car elle a soutenu son édifice durant ce temps;.
- Investir dans le caractère patrimonial d'un édifice auquel est assigné une fonction religieuse n'équivaut pas à soutenir des activités religieuses.

Le caractère patrimonial entraîne automatiquement une évaluation de la valeur patrimoniale. Cette valeur doit être établie d'abord par la communauté de proximité, mais également par la communauté scientifique. Les démarches de classement, quelles qu'elles soient, ne sont que des soumissions à une grille de critères générale conçue par des organisations tierces. Elles peuvent déterminer une admissibilité à du financement, à du soutien technique ou à des formes de protection légales. Ces grilles sont utilisées dans un contexte de gestion de fonds, comme outils de lecture de projets. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées pour discréditer des travaux scientifiques établis diligemment en vue d'évaluer la valeur patrimoniale d'un bien. Elles ne constituent en rien un substitut au jugement de la communauté de proximité, car la valeur patrimoniale est associée à la dimension identitaire. De plus, ces grilles évoluent et les jugements émis par les organisations qui les utilisent ont tendance à changer en fonction de l'apparition de publications scientifiques, du support des collectivités locales, des appuis politiques reçus et de l'élaboration de projets financièrement viables.

Ainsi, la valeur patrimoniale de la cathédrale de Rimouski ne devrait pas être établie en fonction du jugement émis par des autorités externes. C'est à la population et à la communauté scientifique de la déterminer. Dans le cas de la communauté scientifique, on peut déjà trouver des textes sérieux¹⁵ qui indiquent une valeur patrimoniale plutôt élevée pour ce bâtiment. Dans le cas de la communauté de proximité, l'existence d'une citation par la Ville de Rimouski¹⁶ et l'existence de démarches visant à obtenir un classement patrimonial¹⁷ tendent à indiquer une valeur patrimoniale plus élevée que celle établie par le Conseil du patrimoine religieux.

4.2 Les réalités financières

Lorsqu'un édifice revêt un caractère patrimonial, une responsabilité liée à la préservation du bien collectif que constitue ce bâtiment se superpose à celle que revêt le fait d'être propriétaire d'un immeuble ordinaire. Il en découle automatiquement l'obligation pour le propriétaire de se soumettre à des règles, normes et contraintes dont le but est la protection et la mise en valeur du bien. C'est pourquoi il existe des programmes d'aide financière pour alléger ce fardeau. À partir du moment où un gouvernement attribue un caractère patrimonial à un édifice, il se doit de mettre en place des moyens de soutenir les efforts financiers supplémentaires qui sont exigés du propriétaire. Ce dernier peut également avoir recours à des collectes de fonds ou recevoir l'aide de mécènes pour protéger et mettre son bien en valeur.

Dans la situation actuelle de la cathédrale de Rimouski, ces formes d'aide financière manquent cruellement. Alors que l'édifice fait partie d'un site du patrimoine cité, il ne dispose pas d'un appui financier de la Ville qui s'en remet à sa neutralité religieuse¹⁸. Cependant, la Ville reconnaît la possibilité d'accorder « une aide financière ou technique relative à la protection ou la mise en valeur de l'apparence extérieure de la cathédrale¹⁹ ». En ce qui concerne les dernières tentatives de campagnes de financement, le succès n'était pas au rendez-vous, ni pour la cathédrale²⁰ ni pour l'orgue²¹. Pour ce qui est du mécénat, nul besoin d'élaborer sur son inexistence. Enfin, il ne sert à rien de suggérer ou d'espérer que le Vatican vienne contribuer au caractère patrimonial de la cathédrale de Rimouski si l'édifice demeurait exclusivement un lieu de culte, encore moins si la religion cédait de l'espace à d'autres fonctions.

Il y a donc un problème clair par rapport au financement local : celui-ci repose sur les contributions des croyants. Or, comme le révèle la question Q14 du sondage, ces donateurs sont majoritairement représentés par le groupe des 65 ans et plus (62 %) et par le groupe des personnes au revenu familial annuel brut de moins de 40 000 \$ (59 %). Ce sont donc des personnes âgées et des personnes à faible revenu qui contribuent principalement à la campagne de capitation ou aux services religieux. En considérant la baisse actuelle de la pratique religieuse²², il est impossible d'imaginer que cette situation puisse être viable à court, moyen ou long terme. La « dîme », comme on l'appelle, et la tarification des services religieux peuvent certes contribuer à maintenir des services religieux dans une perspective d'utilisateur-payeur. Toutefois, ces modes de financement ne sont pas adaptés à la préservation et à la mise en valeur d'un édifice patrimonial. Il faut donc établir un mode de financement spécifique pour le maintien du caractère patrimonial de la cathédrale de Rimouski.

Autre dimension imparable liée au financement : les œuvres d'art et l'orgue nécessitent des conditions particulières de conservation et devraient être assurés à leur pleine valeur. Des plans de conservation, d'entretien et de mise en valeur de ces objets devraient exister. De tels plans entraînent des coûts importants dont il faudra tenir compte pour l'avenir de la cathédrale, quel que soit le scénario retenu. Une solution qui consisterait à simplement réparer l'édifice n'empêcherait aucunement les œuvres d'art et l'orgue de se dégrader encore plus.

Dans le cas de la cathédrale de Rimouski, le fait d’opter pour la continuité de la fonction religieuse de l’édifice permettrait d’éviter de réaliser des travaux de mise aux normes divers. Or, cet évitement constitue un mirage. Il permettrait des économies de bouts de chandelle. En passant outre des travaux de mise aux normes, on obtient au final un bâtiment non conforme à ces normes, ce qui affecte sa sécurité et la possibilité de le préserver à long terme. Il est plus prudent de viser la mise aux normes la plus complète possible du bâtiment afin d’assurer sa pérennité. On croit ainsi à tort que dénicher un financement à court terme pour effectuer des radoubs est une solution viable, alors que cela ne fait ultimement que repousser les problèmes de quelques années. La solution pour rentabiliser les investissements qui seraient consentis – c’est-à-dire pour assurer la préservation du bâtiment pour les générations futures – est de constituer un modèle de financement viable à long terme, tenant compte des normes et de la prise en charge du caractère patrimonial de l’édifice, en plus de son entretien régulier. Cette perspective peut sembler effrayante, mais les montants d’argent dépensés de façon ponctuelle et successive pour payer des interventions à court terme seraient, en bout de ligne, probablement aussi élevés, sinon plus, que le montant d’un financement initial planifié et complet – sans oublier que la préservation du bâtiment à long terme risquerait d’en souffrir.

4.3 Le leadership local

On doit reconnaître que la situation actuelle résulte au moins en partie d’un problème de leadership local. Rimouski est une ville institutionnelle et universitaire desservie par un grand nombre d’organismes; on y trouve des acteurs gouvernementaux, des organisations civiles et une imposante élite locale, économique et intellectuelle. Or, ces acteurs se montrent étrangement discrets depuis la fermeture de la cathédrale en novembre 2014. Parmi ces acteurs locaux, quelques-uns doivent faire preuve de leadership, au risque que l’impasse actuelle se résolve par la démolition de la cathédrale : le diocèse de Rimouski, la Fabrique Saint-Germain, la Ville de Rimouski, les organisations locales œuvrant dans le domaine du développement économique, les organisations de mise en valeur du patrimoine ou encore les organisations locales et régionales pour la mise en valeur de l’art et de la musique. Dans cette liste, certains groupes ont assuré, au moins en partie, un peu de ce leadership nécessaire. Par contre, parmi ces acteurs, certains sont spécialisés dans le domaine de la concertation, dans la gestion de projets, dans l’aide à l’élaboration de plans d’affaires, dans de la recherche de financement gouvernemental. Où sont-ils? Il est préférable de laisser chacun faire son propre examen de conscience, sachant que la population est à même de juger de leur contribution.

4.4 L'orgue

L'importance et la qualité de l'orgue de la cathédrale sont reconnus²³. Cet instrument requiert un espace important pour préserver sa sonorité. Cet espace correspondrait à environ aux 4/5 de la longueur de la nef de la cathédrale²⁴. À l'heure actuelle, il existe des revendications pour la préservation de l'orgue, mais aucune actions concrètes ou recherche active de financement visant à préserver l'instrument depuis la fermeture de l'édifice. Une tentative antérieure de campagne de financement pour la réfection de la console s'est avérée un échec²⁵. Il est établi que la valeur de remplacement de l'instrument est élevée²⁶.

Actuellement, aucune source de financement n'est proposée pour assumer les coûts d'entretien à long terme de l'orgue (incluant le maintien des 4/5 de la volumétrie de l'édifice – la caisse de résonance étant partie intégrante de l'instrument, les coûts de maintien de cet élément deviennent des coûts associés à l'instrument lui-même). Un projet choisi spécifiquement pour préserver l'orgue devrait être financé par les défenseurs et propriétaires de l'instrument pour tout ce qui concerne la caisse de résonance (les coûts initiaux et à long terme), ce qui, vraisemblablement, ne se produira pas, à moins de l'arrivée surprise d'un mécène. L'orgue est donc condamné à subir un sort qui dépendra du projet qui émergera; son sort est présentement lié à celui de l'édifice.

Dans le cas d'un projet qui modifie le 1/5 ou moins de l'édifice (par exemple, conserver l'édifice uniquement ou principalement comme lieu de culte), l'orgue demeurerait relativement intact – ce qui ne garantit aucunement son entretien ou la possibilité d'effectuer d'éventuelles réparations qui seraient nécessaires dans l'avenir. Dans le cas où un projet modifierait plus de 1/5 de l'édifice (très probable dans l'éventualité d'une conversion), il faudra faire une croix sur l'orgue dans son état actuel. Il est à noter que même si l'instrument perd sa sonorité, il peut conserver son emplacement actuel et remplir une fonction mémorielle.

4.5 Le centre-ville de Rimouski

Actuellement, certaines zones du centre-ville de Rimouski sont dans un piteux état. Sur le plan visuel, la cathédrale, la Grande Place et l'édifice fédéral sur l'avenue de la Cathédrale offrent un bien triste

spectacle. L'éternel problème du stationnement et l'absence notoire d'une place publique fonctionnelle constituent également des irritants. Qui plus est, alors que la cathédrale est en plein milieu de ce centre-ville, qu'elle est l'un des édifices les plus significatifs sur le plan historique dans la constitution de ce centre-ville, elle ne fait actuellement pas partie des activités de planification du développement du centre-ville.

5. Recommandations

Après avoir procédé à l'analyse des éléments issus de la collecte d'information et de l'ensemble de la situation, trois scénarios se démarquent. Chacun de ces scénarios fera l'objet d'une présentation incluant une description, les critères d'acceptabilité, les éléments minimums exigés d'un promoteur et les responsabilités envisageables pour les acteurs locaux.

Trois scénarios sont possibles

Scénario 1 : La conversion de la cathédrale (77% des répondants). Ce scénario regroupe les options liées à la conversion de l'édifice, soit un usage majoritairement religieux, un usage laïc avec une place pour la religion et un usage entièrement laïc.

Scénario 2 : Le maintien du culte uniquement ou comme usage principal de la cathédrale (50% des répondants). Ce scénario regroupe les options liées à la présence forte du culte.

Scénario 3 : La démolition de la cathédrale

Scénario 1 : La conversion de la cathédrale

Il s'agit du scénario le plus populaire selon le sondage. Apparaissant comme le scénario le plus coûteux initialement, il offre d'importantes possibilités d'obtenir du financement externe, même de déboucher sur une propriété privée ou gouvernementale du bâtiment. Cet aspect est important puisque le financement local est limité. Il ne s'agit toutefois pas du scénario le plus désirable en ce qui concerne le caractère patrimonial de la cathédrale. Dans ce cas, une restauration serait difficilement envisageable : les possibilités tendraient vers une réanimation ou vers un recyclage. Cependant, les résultats du sondage (Q8) écartent sans équivoque un recyclage, que seulement 15% des répondants privilégient. Une réanimation du lieu, qui transformerait partiellement l'intérieur en laissant entrevoir une partie de l'architecture, est supporté par 58% des répondants. La réanimation est également une option proposée par la SRP²⁷. L'aspect extérieur demeure préservé dans le cadre d'un tel projet.

Si on se réfère au sondage ainsi qu'aux mémoires déposés, un lieu à vocation culturelle²⁸, un lieu à vocation communautaire, une bibliothèque²⁹, un lieu de spectacles³⁰ et un centre d'archives³¹ constitueraient des fonctions acceptables socialement. Dans le cas où la fonction religieuse serait dominante après la conversion, il est possible qu'un projet altère de façon minimale l'apparence

intérieure. Cependant, un projet au sein duquel la fonction religieuse serait minoritaire ou absente pourrait entraîner une transformation importante de l'intérieur mais devrait respecter les désirs de la population à l'effet qu'une partie de l'architecture demeure encore visible. Le nouveau propriétaire devrait assumer le financement du caractère patrimonial de l'édifice, entre autres les coûts de la préservation de l'apparence extérieure et de l'entretien des éléments architecturaux conservés à l'intérieur. Tout projet devrait démontrer sans équivoque sa viabilité financière sur une période d'au moins 15 ans. Bien qu'une campagne de financement puisse être envisagée, elle devrait être accessoire au projet, étant donné les réticences claires de la population au fait de contribuer financièrement à la sauvegarde de l'édifice (sondage, Q9).

Même dans le cadre d'un projet de conversion de l'édifice, les œuvres d'art devraient être intégrées dans le nouvel ensemble et les coûts relatifs seraient de la responsabilité du propriétaire. De plus, il serait obligatoire de fournir un plan de conservation et de mise en valeur de ces biens. Si les œuvres ne pouvaient être conservées dans l'édifice, le projet devrait les inclure dans un volet mémoriel et éducatif par un plan de mise en valeur.

Si au moins les 4/5 de la longueur de la nef pouvaient être préservés lors de la conversion, l'orgue devrait être intégré au nouvel ensemble et les coûts relatifs seraient de la responsabilité du propriétaire. De plus, il serait obligatoire de fournir un plan de conservation et de mise en valeur de l'orgue. Si les transformations altéraient trop la sonorité de l'orgue, le projet devrait l'incorporer dans un volet mémoriel et éducatif par un plan de mise en valeur.

Le sous-sol de la cathédrale abrite quelques restes humains. Tout projet de conversion devrait prévoir le déplacement des sépultures vers un cimetière et inclure un plan de mise en valeur de cet aspect de l'édifice.

Même advenant un projet de conversion au sein duquel la religion n'aurait pas de place, le diocèse et la Fabrique Saint-Germain conservent une responsabilité financière face à l'édifice, laquelle reste à établir avec les partenaires. Cependant, elle pourrait facilement être estimée à partir des coûts d'une démolition. La Ville de Rimouski devrait également assurer une part du soutien financier, minimalement par la mise en place d'un programme de financement de l'apparence extérieure du bâtiment. Un projet de conversion pourrait également permettre à la Ville de devenir partenaire d'un projet ou même propriétaire de l'édifice.

Scénario 2 : Le maintien du culte uniquement ou comme usage principal de la cathédrale

Il s'agit du scénario le plus désirable du point de vue patrimonial. La fonction religieuse de l'édifice demeurerait, exclusivement ou dans une proportion très dominante. Un tel scénario laisse place à d'autres activités que le culte, mais avec des modifications mineures à l'architecture intérieure. D'entrée de jeu, il faut écarter l'idée de rénover uniquement l'édifice sans prévoir sa mise aux normes ou la préservation et la mise en valeur de ses éléments patrimoniaux. En acceptant l'ensemble des responsabilités associées à ce scénario, il s'agit du plus difficile à financer : les fonds devraient être de provenance locale, alors que les collectes de fonds antérieures se sont avérées infructueuses, que le mécénat est absent et que le financement actuel repose sur des personnes âgées et à faible revenu. Les possibilités de financement externe se rattachent à l'espoir d'un classement de l'édifice

Il s'agit du seul scénario qui permet d'envisager la restauration de l'édifice. On peut alors imaginer des transformations qui altèrent très peu l'intérieur et qui laissent intacts au moins les 4/5 de la longueur de la nef, ce qui préserverait la sonorité de l'orgue.

Un projet de cette nature devrait prévoir un partenariat dans la gestion de l'édifice entre la Fabrique Saint-Germain et un organisme à but non lucratif responsable du financement du caractère patrimonial de l'édifice – la fonction de culte et le caractère patrimonial étant deux éléments distincts. Une tentative similaire a été infructueuse entre 1988 et 2015, se soldant par la dissolution de la Société du patrimoine Saint-Germain³²; il s'agirait cette fois-ci de mieux implanter ce type de formule, notamment en trouvant des sources de revenus viables.

La propriété de l'édifice constitue un problème. Dans son mémoire, la Fabrique Saint-Germain a élaboré sur son désir de se départir de la cathédrale.³³ Ce choix est motivé par des arguments économiques, corporatifs et sur une évaluation de la valeur patrimoniale de l'édifice. L'évaluation de la valeur patrimoniale de la cathédrale, telle que présentée par la Fabrique, ne correspond pas aux récents travaux scientifiques. Cependant, les motifs corporatifs ou économiques évoqués peuvent être défendus jusqu'à un certain point. On note cependant que la Fabrique souhaite que la cathédrale soit sauvegardée ainsi qu'une ouverture au maintien du culte dans ses murs. La propriété de l'édifice pourrait sans doute être dans les mains de l'OBNL alors que la fabrique pourrait jouer un rôle de co-gestionnaire ou de locataire dans un tel scénario.

Bien que le financement du culte puisse s'effectuer selon le modèle de l'utilisateur-payeur, il n'en est pas de même pour la préservation d'un édifice patrimonial. Tout projet devrait démontrer sans équivoque sa viabilité financière sur une période d'au moins 15 ans. Bien qu'une collecte de fonds puisse être envisagée, elle devrait être accessoire par rapport au projet, étant donné les réticences claires de la population au fait de contribuer financièrement à la sauvegarde de l'édifice (sondage, Q9).

Tout projet devrait inclure un plan de restauration de l'édifice sur 15 ans, ainsi qu'un plan de mise en valeur du caractère patrimonial de l'édifice. Un tel projet devrait garantir de préserver au moins les 4/5 de la longueur de la nef, qui sont nécessaires au maintien de la sonorité de l'orgue – la préservation de l'instrument n'est d'ailleurs possible que dans le cadre de ce scénario. Le projet devrait également assurer la préservation et la mise en valeur des œuvres d'art. Enfin, étant donné la présence de dépouilles mortelles au sous-sol, le projet devrait inclure la préservation et la mise en valeur du sous-sol de la cathédrale. Tous les aspects patrimoniaux devraient être inclus dans le plan de préservation et de mise en valeur, ainsi que leurs coûts et leur mode de financement sur 15 ans.

Dans ce scénario, le propriétaire de l'édifice assume les responsabilités patrimoniales en plus de celles liées à la propriété. Les responsabilités du diocèse et de la fabrique seraient à établir avec les partenaires; c'est dans le cadre de ce scénario qu'une réorganisation du parc d'églises pourrait être envisagé par les autorités religieuses³⁴. On peut également supposer que les coûts prévus pour la démolition de la cathédrale puissent servir de guide à l'établissement de la participation financière du Diocèse et de la Fabrique. Les Amis de l'orgue de Rimouski devraient assumer une part des responsabilités associées à l'entretien, à la préservation et à la mise en valeur de l'orgue. La Ville de Rimouski devrait également assurer une part du soutien financier, minimalement par la mise en place d'un programme de financement de l'apparence extérieure du bâtiment.

Scénario 3 : La démolition de la Cathédrale

La démolition de la cathédrale de Rimouski devrait être envisagée après un délai raisonnable de trois à cinq ans si aucun projet viable ne se manifeste. Bien que cette solution soit rejetée par les répondants au sondage, elle deviendrait inévitable si aucune possibilité réelle ne se matérialisait pour sauvegarder le bâtiment. Dans le cas de la démolition, la transformation de l'édifice en vestige urbain devrait être la seule option envisagée. Un vestige urbain consiste en une démolition partielle qui assurerait un rôle

mémoriel de témoin de l'échec de la collectivité à préserver son patrimoine. Ce vestige pourrait faire partie d'une place publique, qui manque au centre-ville.

C'est la Fabrique Saint-Germain et le diocèse qui assumeraient les coûts d'une démolition et du nettoyage du site. Cependant, un organisme sans but lucratif devrait être constitué pour financer son caractère patrimonial. Cet organisme mettrait en place un plan de préservation et de mise en valeur du vestige urbain. La Ville de Rimouski devrait également assurer une part du soutien financier, minimalement par la mise en place d'un programme de financement de l'apparence extérieure du vestige.

Échéancier de réalisation

Des trois scénarios retenus à la suite de la consultation, le scénario 1 est l'option sur laquelle le milieu devrait concentrer ses efforts. Il comporte des sacrifices en ce qui concerne la valeur patrimoniale, mais peut offrir un financement moins dépendant des ressources locales. Au final, c'est le scénario dont la viabilité à long terme est la plus probable. Le scénario 2 est toutefois l'option la plus souhaitable si l'on considère la mise en valeur du patrimoine, mais il offre des possibilités plus limitées de financement provenant de l'extérieur de la localité. Sa viabilité financière à long terme est loin d'être démontrée. Le scénario 3 est une option de dernier recours qui n'est pas souhaitable pour le moment.

Afin de sortir de l'impasse actuelle, il serait sain de proposer un échéancier permettant aux différents promoteurs de se positionner rapidement. Puisque le scénario 2 comporte le plus grand nombre d'avantages pour la préservation du patrimoine, il serait opportun de laisser aux promoteurs potentiels un délai d'environ trois mois (soit jusqu'au 30 septembre 2017) pour le dépôt d'un projet sérieux, conforme à ce scénario tel qu'il est décrit dans le présent rapport, et dont la viabilité financière est démontrée sans équivoque. Après cette date, tout projet conforme au scénario 1 et dont la viabilité financière est démontrée sans équivoque devrait être accepté sur-le-champ. Si aucun projet conforme aux scénarios 1 et 2 n'émerge dans un délai de trois à cinq ans, le scénario 3 devrait être enclenché par le diocèse et la Fabrique Saint-Germain.

À titre préventif, les œuvres d'art pouvant être déplacées qui sont présentement dans l'édifice devraient être assurées et entreposées avant le début de l'automne 2017.

-
- 1 Voir à ce sujet l'article de Sylvain Gosselin, « La cathédrale Saint-Germain de Rimouski : chronique des petites et grandes heures (1854-2015), dans Thuot, Vignola & Beaudry (dir.) *La cathédrale de Rimouski. Parcours, mémoires, récits*. Rimouski, Éditions de l'Estuaire, 2017, pp.237-317.
- 2 Kathleen Lévesque « Patrimoine religieux : La débâcle des clochers », La Presse, 31 octobre 2015, [en ligne] <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201510/31/01-4915934-patrimoine-religieux-la-debacle-des-clochers.php> , page consultée le 12 juin 2017.
- 3 Nive Voisine, « Qu'est-ce qu'une cathédrale? » dans Thuot, Vignola & Beaudry (dir.) , *op.cit.*, p 1.
- 4 Voir également à ce sujet le texte de Marie-Ange Croft et Jean-René Thuot, « Consécration et intronisation d'un " Prince de l'Église " : La prise de possession de la cathédrale de Rimouski par Jean Langevin », dans Thuot, Vignola & Beaudry (dir.) , *op.cit.*, pp 71-100
- 5 Kurt Vignola, « La cathédrale de Rimouski et le développement de la vocation institutionnelle de la ville » dans Thuot, Vignola & Beaudry (dir.) , *op.cit.*, p 101-130.
- 6 Pour plus de détails, Mario Mimeault, « La grande église des rimouskois : genèse, enjeux et mise en œuvre d'un projet collectif » dans Thuot, Vignola & Beaudry (dir.) , *op.cit.*, pp-23-52. Et Sylvain Gosselin, *op.cit.* dans Thuot, Vignola & Beaudry (dir.) , *op.cit.*, p 237-317.
- 7 Luc Noppen, « Essai sur la patrimonialité de la cathédrale de Rimouski » dans Thuot, Vignola & Beaudry (dir.) , *op.cit.*, pp 371-372.
- 8 Une liste complète des inhumations dans l'édifice est disponible : Mathieu Arsenault, « La pratique d'inhumation sous l'église et le rapport à la mort à Rimouski du XVIII^e au XX^e siècle » dans Thuot, Vignola & Beaudry (dir.) , *op.cit.*, p 158-161.
- 9 Pierre Michaud, « Le comité Cathédrale 1862 laisse le champ libre à l'autre option », Journal L'Avantage, 16 juin 2016, [en-ligne] <http://www.lavantage.qc.ca/actualites/societe/2016/6/16/le-comite-cathedrale-1862-laisse-le-cham-4561881.html> , page consultée le 12 juin 2017.
- 10 Les mémoires dont l'un des auteurs a signé le formulaire de consentement sont disponibles en ligne : <http://www.diocesarimouski.com/consultation/>, page consulté le 12 juin 2017.
- 11 Une revue de presse a été constitué à partir des articles diffusés sur le sujet depuis le 17 septembre 2013. Elle est disponible en ligne : http://www.diocesarimouski.com/consultation/revue_presse.pdf, page consultée le 12 juin 2017.
- 12 Entre autres, citons le Rapport du comité aviseur sur l'avenir des églises de Rimouski est disponible en ligne : <http://www.diocesarimouski.com/consultation/>, page consultée le 12 juin 2017 ainsi que Les architectes Proulx et Savard inc., Cathédrale de Rimouski. Expertise de l'enveloppe, Rimouski, 30 juin 2014 (révisée le 20 août 2014).
- 13 Par exemple, Jean-René Thuot, Nicolas Beaudry et Kurt Vignola, « Cathédrale Saint-Germain de Rimouski. Un avenir en perspective » dans la revue Continuité no.148, printemps 2016.
- 14 Thuot, Vignola & Beaudry (dir.) , *op.cit.*
- 15 Luc Noppen, *op.cit.* Dans Thuot, Vignola & Beaudry (dir.) , *op.cit.* pp 319-382 et Michel Saint-Pierre, « L'apport des travaux de 1967 à l'architecture de la cathédrale Saint-Germain » dans Thuot, Vignola & Beaudry (dir.) , *op.cit.* pp.167-181.
- 16 La cathédrale fait partie d'un site du patrimoine cité par la Ville de Rimouski : le site du secteur institutionnel au centre ville. Ce site est inscrit au Répertoire du patrimoine culturel du Québec : <http://www.patrimoine->

culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92855&type=bien#.WT9JZiHhCAk, page consultée le 12 juin 2017.

17 La dernière démarche a été menée par la Société Rimouskoise du Patrimoine, mandatée par la Fabrique Saint-Germain en 2015. Cette demande était appuyée par plusieurs organisations, dont Action Patrimoine. La démarche a toutefois fait l'objet d'un refus par le Conseil du patrimoine religieux.

18 Ville de Rimouski, *Vers un projet porteur pour la cathédrale de Rimouski*, Rimouski, p.6 [Mémoire déposé aux audiences publiques du 3 juin 2017 sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski]

19 Ibid.

20 Sylvain Gosselin, *op.cit.*, pp 297-298, ainsi que René Roy, *op.cit.*

21 Ibid.

22 Pierre Michaud, « La controverse de la cathédrale affecte la capitation de 2016 », Journal L'Avantage, 26 janvier 2017 [en ligne] http://www.lavantage.qc.ca/actualites/national_msm_moved/2017/1/26/la-controverse-de-la-cathedrale-affecte-la-capitation-de-2016.html, page consultée le 12 juin 2017. Cette situation s'inscrit dans le contexte de baisse partout au Québec, tel qu'expliqué par Kathleen Lévesque, *loc.cit.*

23 L'histoire et les caractéristiques de cet instrument sont racontés par Gérard Mercure, « L'orgue de la cathédrale : un vibrant témoin de la vie religieuse et culturelle de Rimouski » dans Thuot, Vignola & Beaudry (dir.), *op.cit.* pp. 181-198. On trouvera des éléments supplémentaires dans Amis de l'orgue de Rimouski, *L'avenir de l'orgue de la cathédrale* . [Mémoire déposé aux audiences publiques du 3 juin 2017 sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski]

24 Selon Amis de l'orgue de Rimouski, *op.cit.*, p.3.

25 Sylvain Gosselin, *op.cit.*, p.298.

26 Estimée à 3M\$, Gérard Mercure, *op.cit.*, p.193.

27 Société rimouskoise du patrimoine, *Mémoire présenté par la Société rimouskoise du patrimoine dans le cadre de la Consultation publique sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski*. [Mémoire déposé aux audiences publiques du 3 juin 2017 sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski]

28 Arlette Lauzier, *La cathédrale de Rimouski : patrimoine et mémoire en péril*. [Mémoire déposé aux audiences publiques du 3 juin 2017 sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski] et Cécile Poirier, *La cathédrale, majestueuse et délaissée*. [Mémoire déposé aux audiences publiques du 3 juin 2017 sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski]

29 L'idée d'implanter une bibliothèque a été proposée par Gérald Roy, *Mémoire présenté au Comité de consultation*. [Mémoire déposé aux audiences publiques du 3 juin 2017 sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski], par Mathieu Martin, *Opinion Avenir de la cathédrale de Rimouski*. [Mémoire déposé aux audiences publiques du 3 juin 2017 sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski] ainsi que par Pascal Gagnon, Rémi Lavoie et Jean-François Lepage, *La cathédrale de Rimouski : de lieu de culte à Grande Bibliothèque*. [Mémoire déposé aux audiences publiques du 3 juin 2017 sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski]

30 L'idée d'un lieu de spectacle se retrouve dans Regroupement diocésain pour la sauvegarde de la cathédrale de Rimouski, *Ensemble, sauvons notre cathédrale*. [Mémoire déposé aux audiences publiques du 3 juin 2017 sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski], Amis de l'orgue de Rimouski, *op.cit.*

31 L'idée d'implantée un centre d'archives est proposée par Gérald Roy, *op.cit.* , Mathieu Martin, *op.cit.* ainsi que par Pascal Gagnon, Rémi Lavoie et Jean-François Lepage, *op.cit.*

32 Sylvain Gosselin, *op.cit.*, p.297.

33 Fabrique de la Paroisse Saint-Germain-de-Rimouski, *L'avenir de la cathédrale Saint-Germain : Mission collective pour la communauté rimouskoise*. [Mémoire déposé aux audiences publiques du 3 juin 2017 sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski]

34 Les questions Q1, Q2, Q10 et Q11 du sondage peuvent fournir certaines clés pour orienter la réflexion. Il appartient cependant au Diocèse et à la Fabrique de mieux étudier cette question.